et des cantines, création de nouveaux parcs de stationnement, modernisation de l'accueil du public en Mairie et des services aux citoyens, accompagnement des associations culturelles et sportives). Ces développements nécessitent des moyens financiers dont la commune ne dispose pas aujourd'hui et qui ne peuvent reposer intégralement sur la fiscalité locale des citoyens (…). Le développement de notre zone d'activité économique est donc un préalable indispensable nous permettant d'assumer notre développement ».

La dimension future de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, à laquelle sera également rattachée la Communauté de Communes d'Ablis, au Sud du département, reste humaine et gérable, loin des intercommunalités tentaculaires qui avaient à un moment donné été évoquées. Elle rassemblera 36 communes, pour une population d'environ 78 000 habitants. De taille raisonnable, elle aura les moyens d'apporter un ensemble de services publics de qualité aux communes et à leurs habitants, dans une logique de subsidiarité. Le nouveau contexte budgétaire de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités impose aux communautés de redéfinir un partage équilibré des ressources du territoire afin d'en optimiser le rendu aux habitants.

Enfin, la question des contraintes que cette adhésion pourrait faire peser sur l'accroissement de notre parc de logements sociaux (Loi SRU), qui pourrait s'appliquer à partir de 2020, a été clairement abordée avec Monsieur le Préfet, et sera débattue dans le cadre d'un Plan local de l'Habitat traité à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération. Ce Plan prendra en compte notamment l'équilibre des logements sociaux sur tout le territoire et les options d'aménagement du SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

Raymond Pommet

Maire des Essarts-le-Roi

Espace dialogue et consultation

Vous souhaitez des précisions supplémentaires sur l'intercommunalité, ou vous souhaitez réagir à ces informations, écrivez-nous :

- par mail avec l'objet « consultation intercommunalité » à l'adresse mairie@essarts-le-roi.org
- par courrier déposé dans la boîte de la Mairie ou adressé à la Mairie avec la mention « consultation intercommunalité ».

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire en vous adressant au secrétariat de la Mairie ou en remplissant le formulaire sur le site internet :
http://www.essarts-le-roi.org/mairie-commune/equipe-municipale/demande-de-rdv-avec-le-maire.html

Flash info
Les Essarts-le-Roi

Octobre 2015

n°4

INTERCOMMUNALITÉ : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La commune des Essarts-le-Roi appartient à la Communauté de Communes des Etangs (CCE), constituée de 5 communes : Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Les Bréviaires, Coignières et Maurepas.

Au 1er janvier 2016, les communes de Coignières et Maurepas rejoindront la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY). Notre intercommunalité ne sera donc plus constituée que de 3 communes.

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée cet été, impose à chaque intercommunalité un seuil minimum de 15 000 habitants. La CCE, dont la population est inférieure à ce seuil, devra donc faire l'objet d'un regroupement avec une intercommunalité existante.

Deux hypothèses de rattachement ont été proposées par Monsieur le Préfet, un rattachement à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, ou un rattachement à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

La majorité des communes de la CCE (Le Perray-en-Yvelines et Les Bréviaires) a opté pour le rattachement à « Rambouillet Territoires ».

En conséquence, Monsieur le Préfet vient de proposer que les trois communes de la CCE soient rattachées au 1er janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires, selon le calendrier prévu par la Loi NOTRe.

Ce « FLASH-Info » retrace l'historique des évolutions de notre intercommunalité et présente les conséquences du rattachement à Rambouillet Territoires.

Ce qu'il faut en retenir :

Notre futur rattachement à « Rambouillet Territoires » garantit le maintien des Essarts-le-Roi dans son environnement naturel et protège le caractère rural de notre commune. L'entrée dans une Communauté d'Agglomération solide nous inscrit dans un projet de territoire structuré et abouti, capable de soutenir notre commune, en moyens humains et financiers, au moment où le département, la région et les services de l'Etat doivent se recentrer sur leurs cœurs de métier. La question des contraintes que cette adhésion pourrait faire peser au-delà de 2019 sur l'accroissement de notre parc de logements sociaux (Loi SRU), qui a été clairement abordée avec Monsieur le Préfet, sera débattue dans le cadre d'un Plan Local de l'Habitat traité à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération. Ce Plan prendra en compte notamment l'équilibre des logements sociaux sur tout le territoire et les options d'aménagement du SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

L'évolution de notre intercommunalité

Lors de la campagne électorale de 2014, je ne vous avais pas caché les enjeux de l'intercommunalité et son impact sur notre cadre de vie. Je vous avais exprimé notamment notre engagement pour un modèle d'intercommunalité qui défende le caractère rural de notre commune. Au fil des décisions préfectorales et des lois successives portant réforme des collectivités territoriales, notre intercommunalité a beaucoup évolué :

- La Communauté de Communes des Etangs (CCE) a été créée en décembre 2004 par le regroupement de 5 communes : Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Auffargis, Les Bréviaires et Saint-Léger-en-Yvelines. Depuis sa création, la CCE a brillé par son **manque d'initiatives partagées**, notamment une insuffisante mutualisation des services communaux et l'absence de création de nouveaux services à la population.
- Fort de ce constat, un arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2011 avait proposé le rattachement de la CCE historique à la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline (PFY), centrée sur Rambouillet. La motivation préfectorale était ainsi libellée : « *La cohérence induite par le massif forestier, facteur d'identité, le lien créé par la RN 10 et par l'axe ferré structuré par les quatre gares de Gazeran, Rambouillet, Le-Perray-en-Yvelines et Les-Essarts-le-Roi, l'attractivité de Rambouillet, pôle d'emplois en expansion attirant les résidents des communes du Perray-en-Yvelines, de Saint-Arnoult-en-Yvelines, des Essarts-le-Roi, expliquent des modes de fonctionnement et des enjeux partagés et conduisent au regroupement des deux communautés de communes. (…) La fusion des deux communautés de communes doit permettre de composer un EPCI structurant et dynamique* ». A l'initiative du Maire des Essarts-le-Roi de l'époque (Jacques Bouchet), un recours avait cependant été présenté par 3 communes de la CCE contre l'arrêté préfectoral, qui allait aboutir à un **premier éclatement** de la CCE.
- Le 1er avril 2013, le divorce était prononcé et les communes d'Auffargis et de Saint-Léger-en-Yvelines quittaient la CCE pour rejoindre la communauté de Rambouillet (PFY). Une CCE à trois communes, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines et Les Bréviaires, en sortait **affaiblie**.
- Ne pouvant laisser la situation en l'état, Monsieur le Préfet décide alors d'y rattacher deux nouvelles communes « orphelines », les communes de Coignières et de Maurepas. Cette décision devient effective le 1er janvier 2014. Ce **mariage contre-nature** entre des communes totalement différentes, en dehors de toute logique territoriale, n'a pas permis de générer le moindre projet commun de développement solidaire. Bien pire, il s'est traduit par un impact fiscal qui a fortement pénalisé les communes historiques de la CCE, et déséquilibré le budget de l'intercommunalité.
- Pendant ce temps, la Communauté de Communes PFY se structurait, et devenait le 1er janvier 2015 une Communauté d'Agglomération, adoptant le nouveau nom de Communauté d'Agglomération **Rambouillet Territoires** (CART).
- Sous l'effet de la Loi MAPTAM visant à renforcer les intercommunalités, notamment celles au contact des grandes métropoles, Monsieur le Préfet propose de rattacher les communes de Coignières et de Maurepas à la Communauté d'Agglomération urbaine de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY). Ainsi, au 1er janvier 2016, les communes de Coignières et de Maurepas quitteront définitivement la CCE pour rejoindre la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY), **mettant fin à 2 ans de cohabitation sans succès**.

Une troisième Loi portant réforme des collectivités territoriales votée cet été, la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), viendra sceller définitivement la fin de notre intercommunalité à 3 communes, dont la taille désormais trop petite condamne sa pérennité (seuil obligatoire de 15 000 habitants).

Réunissant les 3 Maires de la CCE le 15 septembre 2015, Monsieur le Préfet des Yvelines avait proposé 2 hypothèses :

- Rejoindre la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, comme son prédécesseur l'avait initialement proposé en 2011
- ou rejoindre la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), qui va de Lévis-Saint-Nom (commune limitrophe à la nôtre) à Saint Rémy-les-Chevreuse.

Cette seconde hypothèse, née du souhait de ces communes, appartenant comme nous au Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse, présentait en fait plus de sens territorial pour Les Essarts-le-Roi que pour les deux autres communes de la CCE. Je m'en étais donc ouvert au Préfet par un courrier daté du 8 octobre 2015 dont je vous livre ici un extrait :

« *Je tiens par la présente à vous confirmer que le premier choix de la commune des Essarts-le-Roi serait de fusionner avec la CCHCV. Ce choix repose sur une logique territoriale et un ambitieux projet de développement économique instruit de concert avec le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse. (…) J'ajoute que les communes de la CCHVC y sont également favorables, comme a pu vous le rapporter son Président.* »

Estimant qu'elles étaient trop éloignées des communes de la Vallée de Chevreuse et que, contrairement à notre commune, elles ne partageaient pas de projet commun avec la CCHVC, les communes du Perray-en-Yvelines et des Bréviaires, majoritaires au sein de la CCE, ont pris position en faveur d'un rattachement de la CCE à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

Monsieur le Préfet a réuni le 12 octobre la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui en a débattu, et a tranché, sur proposition préfectorale, **en faveur du maintien de l'intégrité du périmètre de la CCE, et son rattachement en bloc à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires**. Cette décision, conformément aux termes de la Loi NOTRe, sera effective le 1er janvier 2017.

Le 1er janvier 2017, nous rejoindrons donc le territoire de Rambouillet.

Quelles conséquences pour notre commune ?

En termes de pure logique territoriale, le choix de Monsieur le Préfet est rationnel et cohérent. C'était celui proposé déjà en 2011, et que la CCE aurait bien dû suivre alors. Tout au long de la campagne électorale, je vous avais dit que ce choix protégeait le caractère authentique de notre commune, en garantissant **le maintien des Essarts-le-Roi dans son environnement naturel**, et en nous épargnant d'être à terme rattachés à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de ce fait être intégrés à l'unité urbaine de Paris.

En rejoignant la Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires (CART), nous entrons dans une Communauté d'agglomération solide, avec un projet de territoire structuré, capable de soutenir notre commune, en moyens humains et financiers, au moment où le département, la région et les services de l'Etat doivent se recentrer sur leurs cœurs de métier.

Au cours de mes échanges avec Monsieur le Préfet, j'ai bien insisté sur les enjeux prioritaires de la commune des Essarts-le-Roi, résumés dans un courrier que je lui ai adressé :

« *Je vous demanderai, Monsieur le Préfet, de veiller à ce que notre projet de développement économique soit bien intégré dans la stratégie de développement économique global de la CART, car il revêt pour notre commune des Essarts-le-Roi une importance cruciale. En effet, la commune, durant ces dernières années, a notablement développé son offre de logements, en particulier dans le secteur social. Cette croissance entraîne un besoin incontournable de développement des infrastructures publiques pour accompagner la croissance induite (modernisation des écoles*